

# ANNEXE 7: CHECK-LIST DES SOURCES D'IMPACTS PRINCIPALES ET LES MESURES D'ATTENUATION DES DIFFERENTS PROJETS DU FID

## Pistes rurales

Sources d'impact(s)	Mesures d'atténuation	Effectivité	Risques résiduels
Réouverture / réhabilitation de pistes donnant accès à des habitats naturels	Mettre en œuvre un (des) poste(s) de contrôle du trafic pour limiter les exportations illicites de bois ou autres ressources naturelles.		
Défaillance des drainages	Inclure systématiquement un système de drainage adéquat pour tous les bâtiments (y compris gouttières et évacuations d'eau). Assurer un suivi annuel de l'entretien des drainages par les bénéficiaires.		
Déviation temporaire d'une piste (accident, destruction et perturbation de biens)	Mettre en place des panneaux de signalisation Limiter de vitesse et de charge Assurer l'écoulement d'eau Empêcher le débit solide par la mise en place des fascines et/ou batardeaux Redressement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer la déviation ;</li> <li>• Enlèvement des remblais ;</li> <li>• Rétablir la végétation</li> <li>• Compensation</li> </ul>		
Reprofilage de la piste (poussières/accidents)	Mettre des masques à poussières Mettre en place des panneaux de signalisation Arroser la route fréquemment Procéder rapidement au compactage		

**Bâtiments : écoles, cliniques (ex. CSB) et marchés**

Sources d'impact(s)	Mesures d'atténuation	Effectivité	Risques résiduels
Déchets des centres de santé	Inclure systématiquement dans les spécifications techniques des centres de santé un incinérateur et un site d'enfouissement des cendres et résidus (le site doit être protégé par un mur de clôture) Livrer l'incinérateur avant la réception provisoire des travaux avec un manuel d'utilisation		
Déchets des marchés et écoles	Aménager un site d'incinération des ordures, protégé par un mur de clôture (également à inclure systématiquement dans les spécifications techniques du bâtiment). Créer les zones de décharge protégées pour les déchets organiques		
Déchets et eaux usées des laboratoires d'école (CEG)	Définir et inclure systématiquement dans les spécifications techniques un système de traitement approprié pour les déchets et eaux usées de laboratoire (un simple puisard peut être insuffisant), en fonction des types et quantités de produits chimiques utilisés		
Alimentation en eau défaillante	Inclure systématiquement une alimentation d'eau potable dans les spécifications techniques		
Défaillance des drainages	Inclure systématiquement un système de drainage adéquat pour tous les bâtiments (y compris gouttières et évacuations d'eau). Assurer un suivi annuel de l'entretien des drainages par les bénéficiaires.		

## AEP et MPI

Sources d'impact(s)	Mesures d'atténuation	Effectivité	Risques résiduels
Contamination de l'eau	<p>Respecter les spécifications suivantes concernant la localisation des AEP par rapport : distance minimale de 50 mètres au latrines et fosses à déchets; pas de latrines ou fosses à déchets en amont d'un captage ou puits.</p> <p>Assurer un suivi régulier (avant réception des travaux et au moins 2 fois par an pendant fonctionnement) de la qualité physico-chimique : pH, température, conductivité (mesures sur terrain)</p> <p>Bactériologique : tests officiels de potabilité (Institut Pasteur ou mesures sur terrain)</p> <p>Utiliser rationnellement des engrais et produit chimiques</p> <p>Favoriser l'infiltration par des fossés ou par barrières végétatives, ex. vétiver</p>		
AEP et insalubrité (retenue d'eau, fuites et flaques d'eau stagnante aux points d'eau)	<p>Préférer des sites éloignés des zones d'habitation pour les retenues d'eau</p> <p>Assurer un drainage efficace de l'eau autour des points d'eau (bornes fontaines, puits) pour éviter les flaques d'eau stagnante</p> <p>Assurer un entretien rigoureux des canalisations pour éviter les fuites d'eau</p> <p>Sensibiliser les bénéficiaires sur le maintien de la salubrité et les risques associés avec l'eau stagnante</p>		

Epuisement des ressources en eau	<p>Evaluation hydrologique/hydrogéologique des ressources en eau et identification des utilisations et besoins écologiques</p> <p>Prendre en compte l'effet cumulatif lorsque plusieurs projets d'adduction (FID ou non FID) existent dans une même zone</p> <p>Laisser un débit réservé pour les besoins en aval et les fonctions écologiques des cours d'eau (captages)</p>		
Erosion hydraulique	Mettre en aval des dalots des réducteurs de vitesse et descente d'eau		

## Abattoir

Sources d'impact(s)	Mesures d'atténuation	Effectivité	Risques résiduels
Défaillance des drainages	Inclure systématiquement un système de drainage adéquat pour tous les bâtiments (y compris gouttières et évacuations d'eau). Assurer un suivi annuel de l'entretien des drainages par les bénéficiaires.		
Alimentation en eau défaillante	Inclure systématiquement une alimentation d'eau potable dans les spécifications techniques		
Nuisances sonores et odeurs	Système d'extraction d'air et ventilation Localisation de l'abattoir en regard aux voisins, les règles de planification et la direction du vent dominant Installation d'un dispositif d'insonorisation		
Déchets et eaux usées de l'abattoir	Définir et inclure systématiquement dans les spécifications techniques un système de traitement approprié pour les déchets et eaux usées (un simple puisard peut être insuffisant), en fonction des types et quantités de produits chimiques utilisés		

## Sources d'impacts et mesures d'atténuation communes à tous les projets du FID

Sources d'impact(s)	Mesures d'atténuation	Effectivité	Risques résiduels
Fourniture de bois	Abandonner complètement l'utilisation de bois durs de forêts naturelles Reboiser/utiliser des bois issus de plantations bien gérées (pin, tek ou eucalyptus) et/ou du métal		
Fourniture de roches/sols des carrières/emprunts	Minimiser les carrières/emprunts avec la réouverture des emprunts/carrières existants		
Carrières/emprunts et accidents	Mesures de sécurité et d'avertissement du public pour l'utilisation d'explosifs		
Carrières/emprunts et délimitation de la zone	Inclure systématiquement dans les spécifications techniques (même si les matériaux font partie de l'apport des bénéficiaires) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délimiter uniquement les terrains indispensables aux emprunts et carrières,</li> <li>• le mode d'exploitation ;</li> <li>• les mesures anti-érosives, de stabilisation et de restauration des sites</li> </ul>		

<p>Expropriations, déplacement de personnes et activités/rites</p>	<p>Ne pas déplacer des habitations, tombeaux ou activités (rizières, cultures, plantations, pâturages) et respecter les rites (alafaditra)</p> <p>Exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement ou modification d'un tracé de piste indispensable ;</li> <li>• Protection des AEP (si aucune autre alternative n'existe)</li> <li>• Dans ce cas, compenser les propriétaires légaux ou légitimes (terrain au moins équivalent + indemnisation) : voir cadre : Politique pour le Déplacement et la Compensation de Population (Vice Primature – Banque Mondiale).</li> </ul>		
<p>Dégradation du patrimoine : rochers et arbres sacrés, fossés et portails anciens, murailles de terre, maisons traditionnelles, tombes, villages royaux, etc.</p>	<p>Ne pas endommager ou détruire les sites culturels, sacrés ou historiques          Identifier tous les sites en collaboration avec la population locale, dans le cadre de l'étude technique          Inclure toutes les mesures de protection dans les spécifications techniques</p>		

<p>Dégradation du patrimoine : intrusion de bâtiments moderne dans l'architecture traditionnelle et le paysage</p>	<p>Inclure systématiquement dans les spécifications de tous les bâtiments des mesures d'intégration dans l'architecture locale et le paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forme et couleur des bâtiments similaire à l'architecture locale ;</li> <li>• Rideau de végétation pour dissimuler les bâtiments ;</li> <li>• Dissimulation des bâtiments en utilisant la topographie naturelle du terrain ; etc.</li> </ul>		
<p>Stockage des déchets et matériaux</p>	<p>Ne pas obstruer les drainages naturels et artificiels, les voies de communication et circulation des personnes, les terrains appartenant à ou utilisés par les riverains</p>		

<p>Débroussaillages/ terrassment/ Remblai</p>	<p>Inclure systématiquement les mesures anti-érosives appropriées dans les spécifications techniques de bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilisation / végétalisation de talus,</li> <li>• Aménagement des drainages,</li> <li>• Accès aux bâtiments stabilisé et matérialisé,</li> <li>• Végétalisation des cours d'écoles et alentours des bâtiments.</li> <li>• Choisir les sites qui minimisent les risques d'érosion et éviter</li> <li>• Les fortes ou longues pentes,</li> <li>• Bords / berges de cours d'eau</li> <li>• Proximité du littoral.</li> </ul>		
<p>Ouvrage et déviation de cours d'eau</p>	<p>Rétablir la pente hydraulique en créant des biefs Endiguer la déviation Compensation des pertes de terrains</p>		
<p>Nettoyage de chantier</p>	<p>Enlever les déchets et les matériaux non utilisés. Mettre en décharge les déchets non recyclables Nettoyer correctement</p>		